



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2024



### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge, tenue le 1<sup>er</sup> février 2024 à 18 h 30, à la salle du conseil, à laquelle sont présents la conseillère et les conseillers suivants : Mme Blanche Boivin et MM. Sébastien Bazinet, Pierre Alexandre Morin, Claude Paradis et Gilbert Therrien.

Le conseiller M. Alain Otto est absent.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La directrice générale adjointe, Mme Martine Vézina, ainsi que la greffière, Mme Catherine Denis-Sarrazin, sont aussi présentes.

La directrice du Service urbanisme, environnement et développement économique, Mme Carine Lachapelle, assiste également à la séance.

*Cette séance est enregistrée et également disponible pour visionnement sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, au lendemain de la séance.*

#### **1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Denis Lacasse, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 18 h 33.

#### **1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES**

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

#### **1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que préparé par la greffière, à savoir :

#### **1. OUVERTURE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Période de questions du public

#### **2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté

#### **3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

- 3.1 Aucun sujet n'est présenté

#### **4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

- 4.1 Appel d'offres 2022-05 – Réaménagement et agrandissement de l'hôtel de ville de Rivière Rouge – Autorisation de paiement du décompte numéro 10

#### **5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

- 5.1 Nomination d'une directrice générale
- 5.2 Nomination d'une trésorière par intérim
- 5.3 Nomination d'une directrice générale adjointe par intérim
- 5.4 Nomination d'une assistante-trésorière par intérim

028/01-02-2024



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2024

- 5.5 Nomination d'une assistante-greffière
- 5.6 Désignation des représentants de la Ville auprès de Desjardins – Remplacement de la résolution numéro 028/14-01-2021

### 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Aucun sujet n'est présenté

### 7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Aucun sujet n'est présenté

### 8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Aucun sujet n'est présenté

### 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

- 9.1 Aucun sujet n'est présenté

### 10. DIVERS

- 10.1 Aucun sujet n'est présenté

### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

### 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de l'unanimité des membres du conseil s'ils sont tous présents, tout au long de la séance.

### ADOPTÉE

#### 1.4 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est posée.

#### 2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté.

#### 3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 3.1 Aucun sujet n'est présenté.

#### 4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

- 4.1 APPEL D'OFFRES 2022-05 – RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE – AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ NUMÉRO 10

CONSIDÉRANT l'appel d'offres numéro 2022-05 pour le réaménagement et l'agrandissement de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 010/18-01-2023 par laquelle le contrat relatif audit appel d'offres a été octroyé à Constructions Gilles Paquette Itée;

CONSIDÉRANT la demande de paiement numéro 10 révisée présentée par Constructions Gilles Paquette Itée d'un montant total de 232 852,68 \$, incluant les taxes applicables, dont le paiement a été recommandé par les professionnels au dossier;

CONSIDÉRANT la déclaration solennelle datée du 18 janvier 2024, signée par un représentant autorisé de l'entrepreneur, attestant que tous les comptes dus aux

029/01-02-2024



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2024

sous-traitants, ouvriers et fournisseurs de matériaux et tous autres frais figurant dans la demande de paiement numéro 9 ont été acquittés jusqu'au 30 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

D'autoriser le paiement du décompte numéro 10 révisé, d'un montant total de 232 852,68 \$, incluant les taxes applicables, à l'entrepreneur Constructions Gilles Paquette Ltée concernant les travaux de réaménagement et d'agrandissement de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, le tout conformément à la recommandation de paiement numéro 10 émise par Pierre-Luc Beauregard, architecte, datée du 29 janvier 2024.

De confirmer la retenue de 5 % au montant de 10 659,19 \$.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics, ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents relatifs à ce dossier et que le directeur du Service des travaux publics soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge en vigueur.

Que ladite dépense soit prise à même le Règlement d'emprunt numéro 2021-412, intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 2021-412 relatif à la rénovation et l'agrandissement de l'hôtel de ville et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts, tel que modifié par le « Règlement numéro 2022-449 modifiant le règlement numéro 2021-412 relatif à la rénovation et l'agrandissement de l'hôtel de ville et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 346 400 \$ ».*

**ADOPTÉE**

### 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

030/01-02-2024

#### 5.1 NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT que Mme Lucie Bourque quitte ses fonctions au sein de la Ville de Rivière-Rouge;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Blanche Boivin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

De confirmer la nomination de Mme Martine Vézina à titre de directrice générale de la Ville de Rivière-Rouge, à compter du 5 février 2024, avec tous les pouvoirs et obligations identifiés à la loi pour ce poste.

D'autoriser le maire, Denis Lacasse, à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce contrat.

**ADOPTÉE**

031/01-02-2024

#### 5.2 NOMINATION D'UNE TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT la nomination de Mme Martine Vézina à titre de directrice générale de la Ville de Rivière-Rouge;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2024

CONSIDÉRANT qu'elle occupait jusqu'alors le poste de trésorière et qu'il faut combler la vacance du poste de manière intérimaire jusqu'à ce qu'un nouveau titulaire soit nommé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

De confirmer la nomination de Mme Martine Vézina à titre de trésorière par intérim de la Ville de Rivière-Rouge, à compter du 5 février 2024, avec tous les pouvoirs et obligations identifiés à la loi pour ce poste.

D'autoriser le maire, Denis Lacasse, à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce contrat.

**ADOPTÉE**

032/01-02-2024

### 5.3 NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT la nomination de Mme Martine Vézina à titre de directrice générale de la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT qu'elle occupait jusqu'alors le poste de directrice générale adjointe et qu'il faut combler la vacance du poste de manière intérimaire jusqu'à ce qu'un nouveau titulaire soit nommé;

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu de nommer une directrice générale adjointe par intérim afin d'assumer les fonctions de ce poste, afin que cette personne puisse remplacer la directrice générale en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir de celle-ci ou en cas de vacance du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bazinet

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

De confirmer la nomination de Mme Catherine Denis-Sarrazin à titre de directrice générale adjointe par intérim de la Ville de Rivière-Rouge, à compter du 5 février 2024, avec tous les pouvoirs et obligations identifiés à la loi pour ce poste.

De majorer de 10 % le salaire de Mme Catherine Denis-Sarrazin.

D'autoriser le maire, Denis Lacasse, à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce contrat, incluant l'addenda au contrat de travail.

**ADOPTÉE**

033/01-02-2024

### 5.4 NOMINATION D'UNE ASSISTANTE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT que Mme Lucie Bourque quitte ses fonctions au sein de la Ville de Rivière-Rouge, laquelle occupait notamment la fonction d'assistante-trésorière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer une assistante-trésorière par intérim afin de remplir cette fonction pendant la vacance du poste jusqu'à ce qu'un nouveau titulaire soit nommé;

EN CONSÉQUENCE,



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2024

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

De confirmer la nomination de Mme Catherine Denis-Sarrazin à titre d'assistante-trésorière par intérim de la Ville de Rivière-Rouge, à compter du 5 février 2024, avec tous les pouvoirs et obligations identifiés à la loi pour ce poste.

D'autoriser le maire, Denis Lacasse, à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière Rouge, tous les documents se rattachant à ce contrat, incluant l'addenda au contrat de travail.

**ADOPTÉE**

034/01-02-2024

### 5.5 NOMINATION D'UNE ASSISTANTE-GREFFIÈRE

CONSIDÉRANT que Mme Lucie Bourque quitte ses fonctions au sein de la Ville de Rivière-Rouge, laquelle occupait notamment la fonction d'assistante-greffière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer une assistante-greffière afin de remplir cette fonction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gilbert Therrien  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

De confirmer la nomination de Mme Martine Vézina à titre d'assistante-greffière de la Ville de Rivière-Rouge, à compter du 5 février 2024, avec tous les pouvoirs et obligations identifiés à la loi pour ce poste.

D'autoriser le maire, Denis Lacasse, à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière Rouge, tous les documents se rattachant à ce contrat, incluant l'addenda au contrat de travail.

**ADOPTÉE**

035/01-02-2024

### 5.6 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AUPRÈS DE DESJARDINS – REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 028/14-01-2021

CONSIDÉRANT la résolution numéro 028/14-01-2021 par laquelle la Ville de Rivière-Rouge désigne les représentants de la Ville autorisés à agir auprès de Desjardins;

CONSIDÉRANT que Mme Lucie Bourque quitte ses fonctions au sein de la Ville de Rivière-Rouge;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gilbert Therrien  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 028/14-01-2021;

Que Mme Lucie Bourque ne soit plus une représentante autorisée de la Ville auprès de Desjardins à compter du 5 février 2024;

Que le maire, la directrice générale et trésorière par intérim, la greffière et directrice générale adjointe par intérim et les conseillers soient les représentants de la Ville à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2024

exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Ville et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Ville:

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Ville;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Ville.

La trésorière, ou son remplaçant, exercera seule les pouvoirs suivants, au nom de la Ville:

- faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- concilier tout compte relatif aux opérations de la Ville.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

- sous la signature de deux (2) d'entre eux.

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre signature, la Ville reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière.

Les pouvoirs mentionnés dans cette résolution sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir.

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.

### **ADOPTÉE**

#### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

6.1 Aucun sujet n'est présenté.

#### **7. TRAVAUX PUBLICS**

7.1 Aucun sujet n'est présenté.

#### **8. LOISIRS ET CULTURE**

8.1 Aucun sujet n'est présenté.

#### **9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE**

9.1 Aucun sujet n'est présenté.

#### **10. DIVERS**

10.1 Aucun sujet n'est présenté.

#### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est posée.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2024

### 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Pierre Alexandre Morin, M. Denis Lacasse, maire et président de l'assemblée, déclare la séance levée. Il est 18 h 40.

\_\_\_\_\_  
Denis Lacasse  
Maire

\_\_\_\_\_  
Catherine Denis-Sarrazin  
Greffière

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Denis Lacasse, maire